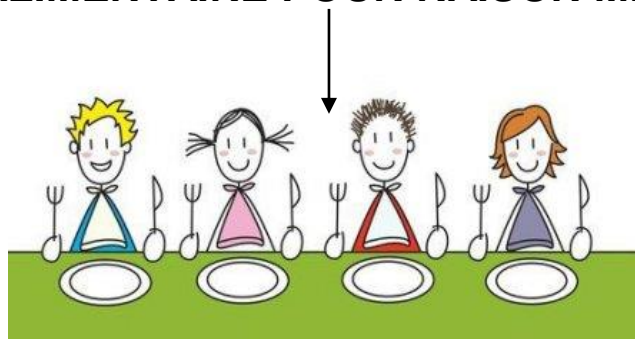


## VOTRE ENFANT DOIT SUIVRE UN REGIME ALIMENTAIRE POUR RAISON MEDICALE



**Vous souhaitez l'inscrire  
Au restaurant scolaire**

**Nous vous invitons à rencontrer  
Avant le 15 Juin 2018**

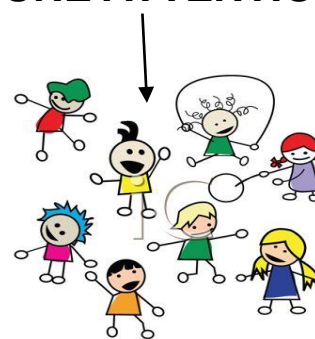
**Le médecin scolaire**

En cas de régime alimentaire le médecin scolaire vous informera des démarches à entreprendre pour que votre enfant puisse déjeuner en panier repas fourni par vos soins.

(sauf si vous possédez déjà une décision d'admission dans les restaurants scolaires de la Ville de Lyon).

**Les coordonnées des médecins sont disponibles auprès du Directeur ou de la Directrice d'école.**

## VOTRE ENFANT A DES BESOINS DE SANTE NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE



**Vous souhaitez l'inscrire  
Aux activités périscolaires**

**Nous vous invitons à rencontrer  
Avant le 15 Juin 2018**

**Le médecin scolaire (de la GSM au CM2)  
Le médecin de la PMI (De la TPS, PS et Ms)**

Si l'autonomie de votre enfant est limitée, le médecin scolaire ou de PMI évaluera ses besoins avec vous pour faciliter son accueil périscolaire.